



Alain Roy, LL.D.

Me Alain Roy est professeur agrégé, Faculté de droit, Université de Montréal chercheur régulier au sein de l'équipe interdisciplinaire Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS). Il possède un doctorat en droit et assume la direction de la Revue internationale Enfances, Familles, Générations avec la sociologue Hélène Belleau de l'INRS depuis 2006.

Il est l'auteur d'un livre sur le droit de l'adoption interne et internationale. Il a d'ailleurs collaboré à l'élaboration du projet de loi 397 modifiant le Code civil en matière d'adoption déposé devant l'Assemblée nationale du Québec le 12 juin 2008. Subventionné par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, il dirige un projet d'analyse empirique des représentations du contrat chez les couples. Cela le mène à s'intéresser entre autre au statut juridique de l'animal de compagnie. Il a déjà publié deux articles importants sur le sujet.

Les fondements sur lesquels repose le cadre juridique de l'adoption n'ont pas véritablement évolué depuis 1924, date de la toute première législation québécoise portant sur l'adoption. Ainsi, aujourd'hui comme hier, l'adoption marque la renaissance de l'enfant et consacre le déni de son passé. Le jugement d'adoption provoque la rupture du lien de filiation biologique de l'enfant : celui-ci hérite de nouveaux parents qui se substitueront entièrement à ses parents d'origine. À la lumière des avancées scientifiques qui ont confirmé l'importance que peut revêtir la connaissance des origines dans la construction identitaire des personnes, n'y aurait-il pas lieu de revoir les bases de notre système d'adoption? C'est ce que croit le professeur Roy qui plaide depuis plusieurs années en faveur d'une réforme qui rendrait à l'enfant adopté ce qui n'appartient qu'à lui, son identité.

Soyez dans le circuit

Le CAIJ, Partenaire majeur formation juridique

Date : Mercredi 6 mai 2009

Lieu : Cour d'appel, Édifice Ernest-Cormier, 100 rue Notre-Dame Est

Heure : 12 h 15 à 14 h 00 (un dîner sera servi)

Coût : 35,00 \$ membres de l'AJBM, stagiaires et étudiants / 45,00 \$ non-membres
(Taxes comprises : TPS #R123948960 TVQ #1012816568)

Inscription en **Faites parvenir votre inscription à :**

AJBM, 445, boul. St-Laurent, bureau 325

Montréal, Québec, H2Y 3T8

Inscription par télécopieur: (514) 954-3496

ligne : www.ajbm.qc.ca ou courriel ajeannot@ajbm.qc.ca



CENTRE D'ACCÈS À
L'INFORMATION JURIDIQUE

Nom : _____ Prénom : _____
Téléphone _____ Étude : _____
Courriel : _____

No de membre du Barreau : |____| |____| |____| |____| |____| |____| - |____|

35,00\$ membre de l'AJBM, stagiaires et étudiants / 45,00\$ non-membre

CHÈQUE |____| |____| |____| |____| |____| - |____|

VISA Votre numéro de carte _____ Expiration _____

MASTER CARD _____

AUCUN REMBOURSEMENT

Signature _____

N.B. : Pour pouvoir participer, vous devez acquitter les frais d'inscriptions au plus tard le jour de la conférence.

Votre absence ne vous libère pas de cette obligation puisque des frais sont engagés suite à votre inscription.